

## **Vous connaissez peut-être le radon, mais l'avez-vous mesuré ?**

Par Mathieu Brossard, Spécialiste en rayonnement, Programme de santé  
environnementale  
Santé Canada – Région du Québec, 29 août 2017

### **Il faut agir**

16% des cas de cancer du poumon au pays sont associés au radon.  
Reconnu mondialement comme étant la première cause de cancer du poumon chez les non-fumeurs et la seconde dans la population générale après le tabagisme, le radon est un gaz radioactif naturellement produit dans le sol. Ce gaz qui peut infiltrer votre maison est imperceptible aux sens humains.

Santé Canada recommande de prendre des mesures correctives lorsque la concentration moyenne annuelle de radon dépasse 200 Bq/m<sup>3</sup> dans les aires normalement occupées d'un bâtiment.

### **La seule solution pour connaître le taux de radon dans une maison est de prendre une mesure chez soi**

Au Québec, 10.1 % des résidences mesurées ont présenté un dépassement de la directive selon les résultats d'une étude publiée par Santé Canada. Cela correspondrait à environ 200 000 maisons situées un peu partout au Québec qui ont trop de radon. Pourtant, en date de 2015, seulement environ 5% des gens auraient mesuré le radon au Québec.

On devrait idéalement mesurer le radon sur une période d'un an au plus bas niveau occupé de la résidence mais une période de trois mois en saison de chauffage (octobre à avril) est jugée acceptable. Une trousse de mesure certifiée se trouve facilement dans le marché à des coûts variant généralement entre 25\$ et 75\$.

### **Réduire les concentrations de radon pour diminuer les risques**

Il est généralement assez simple de réduire le niveau de radon dans un bâtiment. En cas de besoin, différentes publications de Santé Canada pourront vous informer sur les actions à prendre. Le plus récent ouvrage publié à ce sujet est intitulé « Le radon - Guide de réduction pour les Canadiens ». On trouve aussi « Réduire les concentrations de radon dans les maisons existantes : Guide à l'usage des entrepreneurs professionnels ». Ce guide détaille les différentes options d'atténuation applicables au pays qui sont à considérer en fonction du type de maison et de l'ampleur du problème.

Depuis sa version 2010, le Code national du bâtiment 2010 recommande de prendre des mesures préventives universelles visant à contrer les infiltrations de radon pour toute nouvelle construction, et ce, peu importe l'endroit où est construit le nouveau bâtiment. À l'heure actuelle, on ne sait pas si le Code de construction du Québec appliquera ces

mesures préventives dans sa prochaine version. Des standards visant la correction et la prévention des problèmes de radon sont actuellement en élaboration sous l'égide de l'Office des Normes Générales du Canada.

### **Choisir un service certifié**

Il est recommandé de choisir un service certifié par le Programme National de Compétence sur le Radon au Canada (<http://fr.c-nrpp.ca/>) que ce soit pour acheter un appareil de mesure, avoir recours à un professionnel offrant le service de mesure ou encore, pour faire effectuer des travaux d'atténuation.

Santé Canada s'est engagé à élaborer et à mettre en oeuvre un programme efficace sur le radon conçu pour réduire l'incidence de cancer du poumon en sensibilisant le public aux risques et en encourageant les gens à mesurer et à corriger la situation lorsque nécessaire.

Pour plus d'information ou pour trouver nos publications, consultez notre site internet au lien suivant : <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/sante-environnement-milieu-travail/radiation/radon.html>

*An English version of this document is available on demand.*